

STRATÉGIES ET ARTIFICES

Toutefois, en dépit de son adhésion au Protocole de Montréal et de l'annonce récente d'une accélération de son programme destiné à réduire éventuellement d'au moins 85 p. 100 les émissions de CFC d'ici à 1999, la volonté du gouvernement du Canada à éliminer les CFC est loin d'être manifeste. En effet, presque deux ans se sont écoulés depuis la signature du Protocole et le ministre de l'Environnement vient tout juste de promulguer le Règlement n° 1 en vue d'appliquer les mesures de contrôle prévues par ce traité international. En outre, aucune disposition relative à une réduction de 85 p. 100 des substances réglementées n'est attendue avant un an au moins.

Le ministre de l'Environnement du Canada annonce la mise en oeuvre de nouveaux programmes, mais il ne prévoit ni subventions, ni aide financière, ni crédits et ne promulgue aucune loi pour appuyer ses déclarations. Le ministre serait-il plus intéressé à polir son image de marque qu'à agir concrètement dans ce dossier?

Le Canada produit 20 000 tonnes de CFC annuellement, soit environ 2 p. 100 de la production mondiale. Les principaux groupes industriels sont Du Pont Canada, de Maitland, en Ontario et Allied Signal, d'Amherstburg, également en Ontario.

LE PROBLEME

L'ozone (O_3) est un gaz légèrement bleuté, à l'odeur forte et pénétrante qui, grâce à ses propriétés absorbantes, empêche les rayonnements ultraviolets d'atteindre la Terre. On sait que l'exposition aux rayons ultraviolets peut provoquer des cancers de la peau, des lésions oculaires, des effets nocifs sur la vie végétale et animale, et contribuer au réchauffement de la Terre. Fabriqués industriellement, les CFC et les halons sont des dérivés des hydrocarbures qui libèrent du chlore et du brome.

L'ozone est décomposé par les rayons ultraviolets, mais la présence de polluants, tels que le chlore et le brome, affecte largement la vitesse de ce processus. On sait en outre que le chlore dévore littéralement